

FCP de droit français

**LAZARD SMALL CAPS
France**

RAPPORT ANNUEL

au 30 septembre 2022

**Société de gestion : Lazard Frères Gestion SAS
Dépositaire : Lazard Frères Banque
Commissaire aux comptes : Deloitte & Associés**

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	5
3. Rapport de gestion	6
4. Informations réglementaires	10
5. Certification du Commissaire aux Comptes	16
6. Comptes de l'exercice	21

Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LAZARD SMALL CAPS FRANCE

FCP

Cet OPCVM est géré par LAZARD FRERES GESTION SAS
FR0010262436 - A

Objectif et politique d'investissement

Classification de l'OPC : Actions françaises

Objectif de gestion : L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : Emix Smaller France. L'indicateur de référence est exprimé en EUR. Les dividendes ou coupons nets sont réinvestis.

Politique d'investissement : la stratégie mise en œuvre repose sur :
- l'identification des entreprises présentant le meilleur profil de performance économique ;
- la validation de cette performance : diagnostic financier, fondement stratégique ;
- la sélection de titres de ces entreprises en fonction de la sous-évaluation par le marché à un instant donné de cette performance ;
- la construction d'un portefeuille diversifié à risque relatif maîtrisé.

Le portefeuille est exposé au marché des actions françaises à hauteur de 90% minimum de l'actif net. Le portefeuille s'efforcera d'être investi majoritairement en actions de petites et moyennes capitalisations, cette règle ne constitue toutefois pas une contrainte. Il pourra également être investi en valeurs non cotées après leur radiation, à hauteur de 5% de l'actif maximum de l'actif net.

Le FCP peut détenir des OPC de droit français à hauteur de 10% maximum de son actif net s'ils investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC et/ou des titres de créances négociables français et étrangers.

Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion. Dans la limite d'une fois l'actif net, le FCP peut utiliser des futures sur actions et indices actions et des options sur actions et indices actions négociées sur les marchés réglementés, organisés, et/ou de gré à gré, pour couvrir et/ou exposer (sans surexposition) et/ou arbitrer le portefeuille au risque action.

Le FCP pourra détenir les éventuels warrants, bons ou droits détenus suite à des opérations affectant les titres en portefeuille. Le FCP n'a pas vocation à acquérir en direct ce type d'actifs.

Affectation des sommes distribuables :

Affectation du résultat net : Capitalisation
Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Autres informations : Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont intégrés à la gestion au moyen d'un modèle d'analyse et de notation interne qui influence directement la gestion sans pour autant constituer un facteur déterminant de la prise de décision. L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

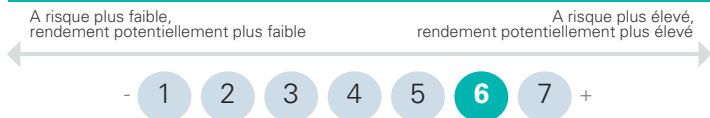
Cet OPC est éligible au PEA.

Durée de placement recommandée : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 11h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Profil de risque et de rendement



Explication de l'indicateur et ses principales limites :

L'exposition au marché actions explique le classement de l'OPC dans cette catégorie. Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC. Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée, et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital n'est pas garanti.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque lié aux dérivés :** Le recours à ce type d'instruments financiers peut amplifier le risque de pertes.
- **Risque de liquidité :** Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achats et de ventes.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus.

Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LAZARD SMALL CAPS FRANCE

FCP

Cet OPCVM est géré par LAZARD FRERES GESTION SAS
FR0010679902 - R

Objectif et politique d'investissement

Classification de l'OPC : Actions françaises

Objectif de gestion : L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : Emix Smaller France. L'indicateur de référence est exprimé en EUR. Les dividendes ou coupons nets sont réinvestis.

Politique d'investissement : la stratégie mise en œuvre repose sur :
- l'identification des entreprises présentant le meilleur profil de performance économique ;
- la validation de cette performance : diagnostic financier, fondement stratégique ;
- la sélection de titres de ces entreprises en fonction de la sous-évaluation par le marché à un instant donné de cette performance ;
- la construction d'un portefeuille diversifié à risque relatif maîtrisé.

Le portefeuille est exposé au marché des actions françaises à hauteur de 90% minimum de l'actif net. Le portefeuille s'efforcera d'être investi majoritairement en actions de petites et moyennes capitalisations, cette règle ne constitue toutefois pas une contrainte. Il pourra également être investi en valeurs non cotées après leur radiation, à hauteur de 5% de l'actif maximum de l'actif net.

Le FCP peut détenir des OPC de droit français à hauteur de 10% maximum de son actif net s'ils investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC et/ou des titres de créances négociables français et étrangers.

Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion. Dans la limite d'une fois l'actif net, le FCP peut utiliser des futures sur actions et indices actions et des options sur actions et indices actions négociées sur les marchés réglementés, organisés, et/ou de gré à gré, pour couvrir et/ou exposer (sans surexposition) et/ou arbitrer le portefeuille au risque action.

Le FCP pourra détenir les éventuels warrants, bons ou droits détenus suite à des opérations affectant les titres en portefeuille. Le FCP n'a pas vocation à acquérir en direct ce type d'actifs.

Affectation des sommes distribuables

Affectation du résultat net : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report
Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report

Autres informations : Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont intégrés à la gestion au moyen d'un modèle d'analyse et de notation interne qui influence directement la gestion sans pour autant constituer un facteur déterminant de la prise de décision. L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

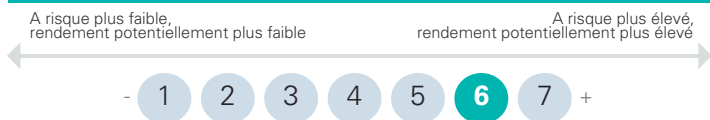
Cet OPC est éligible au PEA.

Durée de placement recommandée : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 11h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Profil de risque et de rendement



Explication de l'indicateur et ses principales limites :

L'exposition au marché actions explique le classement de l'OPC dans cette catégorie.

Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC. Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée, et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital n'est pas garanti.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque lié aux dérivés :** Le recours à ce type d'instruments financiers peut amplifier le risque de pertes.
- **Risque de liquidité :** Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achats et de ventes.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Le Président de la société de gestion Lazard Frères Gestion S.A.S, a décidé pour le FCP **LAZARD SMALL CAPS FRANCE** (code ISIN : FR0010262436) :

- Insertion d'une information relative aux investisseurs russes et biélorusses ;
- Règlement / Statuts : Suppression de la mention optionnelle relative au plafonnement des rachats (« Gates ») ;
- Acceptation des ordres de souscriptions et rachats en parts et/ou en montant (le cas échéant).

➤ **Date d'effet : 20/06/2022.**

3. RAPPORT DE GESTION

PERFORMANCE

Part « A »

La valeur liquidative de € 3 058,02 le 30 septembre 2021 est passée à € 2 479,37 le 30 septembre 2022 ce qui correspond à une évolution de -18,92 %.

Part « R »

La valeur liquidative de € 484,05 le 30 septembre 2021 est passée à € 390,11 le 30 septembre 2022 ce qui correspond à une évolution de -19,41 %.

La performance de l'indice EMIX Smaller France sur la période est de : -27,01 %.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC et n'est pas constante dans le temps.

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Economie

L'horizon s'est assombri sur les derniers mois. La guerre en Ukraine et ses conséquences sur les matières premières constituent un choc majeur qui intervient dans un monde où la question de l'inflation est passée au premier plan. Initialement vue comme la conséquence temporaire d'une reprise économique exceptionnelle du fait de la réouverture des économies post confinements et grâce aux importantes mesures de soutien, l'inflation est plus forte qu'attendu et semble devenir plus pérenne. Ceci a amené un net changement de discours de la part des banques centrales qui font de la lutte contre l'inflation une priorité.

L'inflation s'est nettement renforcée, un peu partout dans le monde, au-delà de l'augmentation des prix des matières premières et des biens affectés par les problèmes d'offre et par la pandémie. Parallèlement, les taux de chômage ont fortement baissé et des pénuries de main d'œuvre se sont fait le jour, exerçant des pressions haussières sur les salaires, en particulier aux Etats-Unis, faisant craindre la mise en place d'une boucle prix-salaires.

Ce contexte de forte inflation a amené les banques centrales à durcir leur politique monétaire. L'invasion de l'Ukraine par la Russie perturbe grandement l'économie mondiale, et particulièrement la zone euro où la diminution des flux de gaz russe à l'été 2022 a entraîné une forte hausse des prix de l'énergie, augmentant le risque d'une récession à court terme.

Aux Etats-Unis, le PIB était en hausse de +1,8% sur un an au T2 2022 et de +3,5% par rapport à son niveau du T4 2019. 5,7 millions d'emplois ont été créés au cours des douze derniers mois, portant l'emploi total à 153,0 millions, contre 152,5 millions avant la crise sanitaire. Le taux de chômage a baissé de 4,7% à 3,5% et le ratio du nombre d'offres d'emplois par demandeur d'emploi a augmenté de 1,5 à 1,8. Le salaire horaire a augmenté de +5,8% sur un an. L'inflation sur un an a accéléré de +5,4% à +8,3% et de +4,0% à +6,3% hors énergie et alimentation. En novembre, le Congrès américain a adopté un plan d'investissement en infrastructures de 1200 Mds USD.

La Fed a augmenté son taux directeur de 300 points de base pour le porter dans la fourchette de 3,00-3,25%, en cinq mouvements : +25 points de base en mars, +50 points de base en mai, +75 points de base en juin, +75 points de base en juillet et +75 points de base en septembre. En novembre 2021, la Fed a annoncé qu'elle ralentirait ses achats d'actifs à hauteur de -15 Mds USD par mois. Ce rythme a été doublé en décembre. En mai, la Fed a annoncé le début de la réduction de son bilan à partir de juin, au rythme maximum de -47,5 Mds USD par mois puis de -95 Mds USD à partir de septembre.

Dans la zone euro, le PIB était en hausse de +4,1% sur un an au T2 2022 et de +1,8% par rapport à son niveau du T4 2019. Dans les quatre principales économies, le PIB a augmenté de +1,7% sur un an en Allemagne, de +4,2% en France, de +5,0% en Italie et de +6,8% en Espagne. Le taux de chômage dans la zone euro a baissé de 8,1% à 6,6%. L'inflation sur un an a accéléré de +3,4% à +10,0% et de +1,9% à +4,8% hors énergie et alimentation. Face au choc énergétique, les gouvernements européens ont multiplié les mesures de soutien, pour un montant estimé de 280 Mds EUR.

En Allemagne, Olaf Scholz a été élu chancelier le 8 décembre 2021. Un gouvernement de coalition composé du Parti social-démocrate, des Verts et des libéraux a été formé. En France, Emmanuel Macron a été réélu président le 24 avril 2022. Les élections législatives ont débouché sur une majorité relative du parti présidentiel à l'Assemblée nationale. En Italie, la coalition de droite a remporté une nette victoire aux élections législatives du 25 septembre 2022. Le parti d'extrême droite des Frères d'Italie, emmené par Giorgia Meloni, a réalisé le meilleur score avec plus d'un quart des voix.

La BCE a augmenté ses taux d'intérêt de 125 points de base en deux mouvements : +50 points de base en juillet et +75 points de base en septembre. Le taux de dépôt est passé de -0,50% à 0,75%, le taux de refinancement de 0% à 1,25% et la facilité marginale de prêts de 0,25% à 1,50%. En décembre 2021, la BCE a annoncé qu'elle ralentirait ses achats d'actifs au premier trimestre 2022 et que le programme « Pandemic Emergency Purchase Programme » (PEPP) se terminerait en mars 2022. En mars, la BCE a annoncé la fin du programme PEPP et une réduction du montant des achats effectués dans le cadre du programme « Asset Purchase Programme » (APP), tout en indiquant que le programme APP pourrait se terminer au troisième trimestre 2022. En juin 2022, la BCE a annoncé la fin du programme APP et pré-annoncé une hausse des taux pour juillet. En juillet, la BCE a approuvé la création d'un nouveau dispositif (« Transmission Protection Mechanism ») qui pourrait être activé en cas d'emballement des marges de crédit, sous conditions.

En Chine, le PIB était en hausse de +0,4% sur un an au T2 2022 et de 2,6% en rythme trimestriel, dans un contexte de poursuite de la politique du zéro Covid et de ralentissement du marché de l'immobilier. Le taux de chômage urbain a augmenté de 4,9% à 5,3%. L'inflation sur un an est passée de +0,7% à +2,5% et de +1,2% à +0,9% hors énergie et alimentation. La banque centrale chinoise a baissé ses taux directeurs de 10 points de base, portant le taux de refinancement à 1 an à 2,75%. Le coefficient de réserves obligatoires pour les plus grandes banques a été abaissé de 75 points de base à 11,25%. En mars, le gouvernement a annoncé viser une croissance du PIB « d'environ 5,5% » en 2022. En avril, Xi Jinping a appelé à déployer tous les efforts possibles pour renforcer la construction d'infrastructures.

Marchés

Les marchés d'actions ont fortement baissé au cours des douze derniers mois : -16,8% pour le S&P 500 en dollar, -19,6% pour l'Euro Stoxx en euro, -9,6% pour le Topix en yen et -30,1% pour l'indice MSCI des actions émergentes en dollar.

Au quatrième trimestre, les actions ont bénéficié des bonnes surprises sur les publications de résultats d'entreprises et des nouvelles rassurantes concernant le variant omicron.

L'environnement s'est compliqué au premier trimestre avec la perspective d'un resserrement monétaire plus important par les banques centrales, le déclenchement de la guerre entre la Russie et l'Ukraine et la flambée des cours des matières premières, causant une forte baisse.

La baisse s'est amplifiée au deuxième trimestre, le durcissement des politiques monétaires par les banques centrales, les confinements en Chine et la diminution des arrivées de gaz russe en Europe alimentant les craintes de récession.

Les marchés actions ont ensuite enregistré une forte hausse au début du troisième trimestre, soutenus par l'idée que le cycle de resserrement monétaire des banques centrales approchait de son terme. Cette idée a finalement été battue en brèche par les discours des banquiers centraux à leur réunion annuelle à Jackson Hole, indiquant qu'une poursuite des hausses de taux était nécessaire pour juguler l'inflation. Cela a renforcé les craintes de récession et fait rechuter les marchés actions.

Le contexte d'inflation très élevée et l'adoption par les banques centrales de mesures ou de discours plus restrictifs ont entraîné une forte tension des taux souverains. Le taux à 10 ans du Trésor américain est passé de 1,49% à 3,83%, avec un point bas à 1,34% le 3 décembre 2021. Le taux à 10 ans de l'Etat allemand est passé de -0,20% à 2,11% avec un point bas le 6 décembre 2021 à -0,39%.

Les marges de crédit des émetteurs privés européens se sont écartées sur les compartiments investment grade et high yield. D'après les indices ICE Bank of America, les premières sont passées de 85 à 210 points de base et les secondes de 304 à 625 points de base.

Sur le marché des changes, l'euro s'est déprécié de 15,4% contre le dollar et de 10,3% contre le franc suisse. Il s'est apprécié de 10,1% contre yen et de 2,1% contre la livre sterling. Les devises émergentes se sont en moyenne dépréciées de 12,3% contre le dollar, d'après l'indice de JPMorgan.

L'indice S&P GSCI du prix des matières premières a augmenté de 9,0% sur les douze derniers mois. Le prix du baril de Brent est passé de 79 dollars à 86 dollars avec un pic à 134 dollars début août.

POLITIQUE DE GESTION

La valeur liquidative du FCP Lazard Small Caps France (part A) a enregistré un recul de 18,92% au cours de l'exercice arrêté au 30 septembre 2022. A titre de comparaison, l'indice EMIX Smaller France a baissé de 27,01%, tandis que l'indice CAC 40 (représentatif des grandes capitalisations) a limité son recul à 9,58% sur la même période. La volatilité du FCP atteint 15,7% sur le dernier exercice et ressort à 19,7% sur trois ans, calculée sur une base hebdomadaire. La proportion moyenne d'investissement en titres sur l'exercice est de 98,25%.

L'année 2021 avait été caractérisée par une hausse des principaux indices actions, à l'image de l'indice CAC 40 qui avait progressé de 31,1%. Cette hausse avait été suscitée par la reprise économique de grande ampleur soutenue par une demande finale plus résistante que prévu et des mesures sanitaires progressivement moins restrictives, grâce à l'apparition des vaccins contre le Covid-19 fin 2020.

L'année 2022 a vu apparaître un certain nombre de nouveaux défis pour les entreprises et les marchés, en partie liés à la reprise post-Covid. La chaîne logistique mondiale notamment, dont dépend de près ou de loin la plupart des entreprises, n'a pas retrouvé la fluidité et la fiabilité d'avant-crise. Cela a engendré des problèmes de disponibilité de certains composants et de matières premières, ainsi que des prix globalement plus élevés. L'ampleur de la reprise a, de manière générale, provoqué un effet inflationniste qui est devenu très visible au cours du premier semestre. La situation géopolitique, et notamment la guerre en Ukraine, n'ont fait qu'aggraver cette situation. Les banques centrales ont réagi en démarrant un cycle de hausse des taux d'intérêt.

Dans ce contexte, les marchés s'interrogent désormais sur la capacité des banques centrales à maîtriser cette inflation et sur la probabilité d'y arriver par le biais d'un atterrissage en douceur de l'économie, sans provoquer de récession. Sur fond d'incertitude macroéconomique, la baisse de 17,7% de l'indice CAC 40 depuis le début de l'année ne constitue donc pas une surprise. Le FCP Lazard Small Caps France a quant à lui reculé de 24,5% depuis le début de l'année, un niveau inférieur au recul de 29,6% enregistré par l'indice EMIX Smaller France. La baisse plus prononcée des petites et moyennes capitalisations semble être principalement expliquée par un mouvement généralisé de réduction du risque, traditionnellement défavorable aux petites valeurs.

En dépit de ces incertitudes macroéconomiques, les résultats publiés par les sociétés en portefeuille au cours de l'exercice ont confirmé un scénario de croissance modérée des résultats pour 2022, malgré les impacts inflationnistes et les perturbations des chaînes logistiques apparus dès le second semestre 2021. Dans la grande majorité des cas, les sociétés en portefeuille n'ont pas observé de fléchissement de la demande finale et ont réussi à passer les hausses de prix nécessaires pour compenser l'inflation des coûts, parfois avec un léger décalage, en préservant voire en améliorant ainsi leurs marges.

De nombreux titres en portefeuille ont enregistré des progressions significatives au cours de l'exercice : Assytem (+19,3%), TFF Group (+36,6%), Ipsos (+20,3%), Gérard Perrier (+2%), Oeneo (+13%), Spie (+13,2%).

A l'inverse, la performance du FCP a été pénalisée par les reculs de Hexaom (-61%), Piscines Desjoyaux (-52,2%), Exel Industries (-55,3%) et Nexity (-44,4%) figuraient également parmi les principaux contributeurs négatifs au cours de la période.

Entre le 30 septembre 2021 et le 30 septembre 2022, nous avons initié une nouvelle position en Linedata Services (éditeur français de logiciels à destination des secteurs de l'asset management et des crédits et financements) au sein du portefeuille, profitant de niveau de valorisation attractif.

Sur la même période, nous avons cédé deux positions :

- Devoteam suite à l'OPA lancée par la holding Castillon (co-détenue par KKR et les fondateurs de Devoteam) au prix de 168,50 euros par action (représentant une prime de quelque 70% par rapport à l'offre lancée un an environ auparavant).
- Claranova en raison de problèmes de gouvernance.

Le fonds est maintenant Article 8 SFDR - Catégorie 2 AMF.

Nous continuerons à l'avenir à appliquer la même méthodologie dans la gestion du portefeuille : le FCP Lazard Small Caps France restera composée de valeurs sélectionnées pour la qualité de leur business model, leur rentabilité élevée et récurrente, ainsi que leur valorisation attractive. Nous resterons à l'écart des phénomènes de mode et éviterons d'investir dans les sociétés dont le niveau de valorisation ne permet pas d'envisager un retour sur investissement élevé dans la durée.

En conséquence, le FCP a pour caractéristiques d'être constituée de sociétés peu endettées, qui disposent d'une visibilité élevée sur leurs résultats et présentant un bêta modéré. Les entreprises du portefeuille font apparaître des niveaux de rentabilité élevés et pérennes, des bilans sains et des perspectives de croissance solides. Ces mêmes entreprises nous semblent receler un potentiel d'appréciation significatif, compte tenu de la solidité de leur croissance bénéficiaire et de leur niveau d'évaluation.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI IC	33 936 499,17	38 304 646,63
DEVOTEAM SA		11 289 500,00
IPSOS		7 590 214,20
WAVESTONE		4 549 152,20
SPIE SA		4 344 643,50
LINEDATA SERVICES	3 839 977,43	
SOPRA STERIA	982 938,00	2 435 284,70
CLARANOVA		2 677 123,70
ASSYTEM BRIME		2 408 967,45
LECTRA		2 201 441,00

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :**

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: right;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCEDURE DE SELECTION ET D'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Les intermédiaires utilisés par la société de gestion sont sélectionnés sur la base de différents critères d'évaluation, parmi lesquels figurent la recherche, la qualité d'exécution et de dépouillement des ordres, l'offre de services. Le « Comité Broker » de la société de gestion valide toute mise à jour dans la liste des intermédiaires habilités. Chaque pôle de gestion (taux et actions) rend compte au minimum deux fois par an au Comité Broker de l'évaluation de la prestation de ces différents intermédiaires et de la répartition des volumes d'opérations traités.

L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr

FRAIS D'INTERMEDIATION

L'information concernant les frais d'intermédiation est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Lazard Frères Gestion S.A.S. exerce les droits de vote attachés aux titres détenus dans les OPC dont elle assure la gestion selon le périmètre et les modalités précisées dans la charte qu'elle a établie concernant sa politique d'exercice des droits de vote. Ce document est consultable sur le site internet de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Lazard Frères Gestion a la conviction forte que l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion d'actifs est une assurance supplémentaire de la pérennité de la performance économique.

En effet, la performance à long terme des investissements ne se limite pas à la seule prise en compte de la stratégie financière, elle doit également considérer les interactions de l'entreprise avec son environnement social, économique et financier.

La prise en compte des critères ESG s'inscrit donc dans une démarche naturelle faisant partie de notre processus d'investissement.

Notre approche globale peut se résumer ainsi :

✓ L'analyse financière de l'entreprise, extrêmement exigeante, couvre la qualité des actifs, la solidité financière, la prévisibilité des cashflows et leur réinvestissement par la société, la dynamique de la rentabilité économique, sa pérennité et la qualité du management.

✓ Cette pérennité est renforcée par la prise en compte de critères extra-financiers :

- Critères sociaux : par la valorisation du capital humain,
- Critères environnementaux : par la prévention de l'ensemble des risques environnementaux,
- Critère de gouvernance : par le respect de l'équilibre entre les structures managériales et actionnariales, afin de prévenir les conflits d'intérêts potentiels et assurer le respect des intérêts des actionnaires minoritaires.

L'intensité et les modalités de notre intégration des critères ESG peuvent naturellement varier suivant les classes d'actifs et les processus d'investissement, mais l'objectif commun est une meilleure appréhension des risques ESG susceptibles d'avoir un impact fort sur la valeur d'une entreprise ou d'un actif souverain.

L'information concernant les critères ESG est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8 (SFDR) :

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Compte rendu sur la performance extra-financière :

Au 30/09/2022, en respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 68,7084 sur une échelle de 0 à 100. Elle était de 66,9523 à la date de démarrage du calcul.

Au cours de la période mesurée, la note moyenne ESG du portefeuille a varié entre 66,9523 et 68,708. Elle est restée supérieure à celle de son univers.

Rappel de l'objectif de gestion de promotion des critères ESG :

Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise (ESG) ainsi que la procédure de filtrage au regard des critères extra financiers se trouvent sur le site internet de la société de gestion (www.lazardfreresgestion.fr).

Analyse des investissements en obligations détenues en direct

L'analyse ESG des titres vifs se fonde sur un modèle propriétaire qui repose sur une grille ESG interne.

À partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels des entreprises et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne. Cette note résulte d'une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du conseil...) et qualitative (solidité de la politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...). Elle prend en compte les risques susceptibles d'affecter la durabilité des entreprises ou « Sustainability Risks » (risques réglementaires et physiques, risque de réputation grâce, entre autres facteurs, au suivi des controverses) ainsi que les principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité ou « Principal Adverse Impacts » (émissions carbone, consommation d'énergie, consommation d'eau, production de déchets), c'est-à-dire tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement.

Lazard Frères Gestion annoncera au plus tard le 30 décembre 2022 comment ce produit considère les incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment :

- 1) une baisse des revenus;
- 2) des coûts plus élevés;
- 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs;
- 4) coût du capital plus élevé ; et
- 5) amendes ou risques réglementaires.

En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Ces notations ESG internes sont intégrées au processus de sélection, des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille.

Conditions permettant de communiquer de manière réduite sur la prise en compte de critères extra-financiers :

Le taux d'analyse extra-financière des investissements de l'OPC est, en fonction des catégories d'investissements de l'OPC, supérieur à :

- 90% de l'actif net de l'OPC pour les obligations émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays « développés », les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit investment grade, la dette souveraine émises par des pays développés ;
- 75% de l'actif net de l'OPC pour les obligations émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays « émergents », les actions émises par des petites et moyennes capitalisations, les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit high yield et la dette souveraine émise par des pays « émergents ».

En cas d'investissement dans plusieurs catégories, les taux susmentionnés s'appliquent par transparence à chaque catégorie.

La note ESG globale Gaïa Research du portefeuille sera supérieure à celle de l'univers d'investissement ESG de référence défini ci-dessus.

Règlement (UE) 2020/852 dit Règlement "Taxonomie"

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution
- Prévention et contrôle des écosystèmes sains.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union Européenne s'élève à 0%.

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le FCP est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 99,49%.

REMUNERATIONS

Les rémunérations fixes et variables, versées au cours de l'exercice clos le 31/12/2021 par la société de gestion à son personnel, au prorata de l'investissement consenti dans l'activité de la gestion des OPCVM, en excluant la gestion des FIA et la gestion sous mandats, peuvent être obtenues sur demande par courrier, auprès du service juridique de Lazard Frères Gestion et figurent dans le rapport annuel de la société.

L'enveloppe globale des rémunérations variables est fixée par le Groupe Lazard au regard de différents critères en ce compris les performances financières du Groupe Lazard au titre de l'année écoulée, en tenant compte des résultats de Lazard Frères Gestion.

Le montant total des rémunérations variables ne doit pas entraver la capacité du Groupe Lazard et de Lazard Frères Gestion à renforcer leurs fonds propres en tant que de besoin.

La Direction Générale décide du montant total des rémunérations réparties entre les rémunérations fixes et variables, dans le respect de la séparation absolue entre la composante fixe et la composante variable de la rémunération.

Le montant total des rémunérations variables est déterminé en tenant compte de l'ensemble des risques et des conflits d'intérêts.

Le montant de la rémunération variable est ensuite individualisé et déterminé en partie en fonction de la performance de chaque Personnel Identifié.

La politique de rémunération est réexaminée chaque année.

Annuellement, le « Comité de surveillance de la conformité de la politique de rémunération » de Lazard Frères Gestion, composé notamment de deux membres indépendants de la société de gestion, est chargé de donner un avis sur la bonne application de la politique de rémunération et sur sa conformité à la réglementation applicable.

**Population au 31/12/2021 : CDD et CDI de LFG, LFG Luxembourg et LFG Belgique
(donc hors stagiaires, apprentis et hors LFG Courtage)**

Effectif au 31.12.2021 LFG - LFG Belgique - LFG Luxembourg	Rémunérations fixes annuelles 2021 en €	Rémunération variable au titre de 2021 (cash payé en 2022 et différé attribué en 2022) en €
191	18 442 291	41 071 107

"Personnel identifié"

Catégorie	Nombre de salariés	Rémunérations fixes et variables agrégées 2021 (salaires annuels et bonus cash et différés)
Senior Management	3	6 464 457
Autres	64	40 095 707
Total	67	46 560 164

NB : les montants sont des montants non chargés

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LAZARD FRERES GESTION SAS
25, rue de Courcelles – 75008 PARIS

www.lazardfreresgestion.fr

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

LAZARD SMALL CAPS FRANCE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Lazard Frères Gestion SAS

25, rue de Courcelles
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2022

Aux porteurs de parts du FCP LAZARD SMALL CAPS FRANCE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LAZARD SMALL CAPS FRANCE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 8 décembre 2022

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés


Olivier GALIENNE

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/09/2022 en EUR

ACTIF

	30/09/2022	30/09/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	221 961 544,44	322 795 002,15
Actions et valeurs assimilées	220 579 466,19	317 010 038,55
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	220 579 466,19	317 010 038,55
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	1 382 078,25	5 784 963,60
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 382 078,25	5 784 963,60
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	110 008,67	63 328,62
Opérations de change à terme de devises		
Autres	110 008,67	63 328,62
COMPTES FINANCIERS	298 586,59	192 151,93
Liquidités	298 586,59	192 151,93
TOTAL DE L'ACTIF	222 370 139,70	323 050 482,70

PASSIF

	30/09/2022	30/09/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	201 597 206,15	319 437 155,26
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	18 730 791,52	2 815 948,22
Résultat de l'exercice (a,b)	1 391 168,92	134 900,10
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	221 719 166,59	322 388 003,58
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instrument financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	650 973,11	662 479,12
Opérations de change à terme de devises		
Autres	650 973,11	662 479,12
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	222 370 139,70	323 050 482,70

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	30/09/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	30/09/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées	6 362 089,15	5 070 659,84
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	6 362 089,15	5 070 659,84
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	607,13	681,87
Autres charges financières		
TOTAL (2)	607,13	681,87
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	6 361 482,02	5 069 977,97
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	4 945 181,46	4 796 758,63
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	1 416 300,56	273 219,34
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-25 131,64	-138 319,24
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	1 391 168,92	134 900,10

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché.

- **Les instruments de type « actions et assimilés »** sont valorisés sur la base du dernier cours connu sur leur marché principal.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation (source WM Closing).

- **Les instruments financiers de taux :**

Les instruments de taux sont pour l'essentiel valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

- **Les instruments de types « obligations et assimilés »** sont valorisés sur la base d'une moyenne de prix recueillis auprès de plusieurs contributeurs en fin de journée.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion du FCP.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

De même les valorisations effectuées pour partie sur des cours issus de Bloomberg à partir de moyennes contribuées peuvent ne pas refléter la réalité du marché lors de la réalisation des transactions.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- **Les instruments de types « titres de créance négociables » :**

- **TCN dont la durée de vie résiduelle est supérieure à 3 mois :**

Les titres de créance négociables faisant l'objet de transactions significatives sont évalués au prix de marché.

En l'absence de transactions significatives, une évaluation de ces titres est faite par application d'une méthode actuarielle, utilisant un taux de référence éventuellement majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Taux de référence	
Tcn en Euro	Tcn en devises
Euribor, Swaps OIS et Btf - 3 – 6 – 9 – 12 mois Btan - 18 mois, 2 – 3 – 4 – 5 ans	Taux officiels principaux des pays concernés.

- **TCN dont la durée de vie résiduelle est égale ou inférieure à 3 mois :**

Les TCN dont la durée de vie résiduelle est égale ou inférieure à 3 mois font l'objet d'une évaluation linéaire. Toutefois, en cas de sensibilité particulière de certains de ces titres au marché, cette méthode ne serait pas appliquée.

o **OPC :**

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts ou actions d'OPC dont la valeur liquidative est publiée mensuellement peuvent être évaluées sur la base de valeurs liquidatives intermédiaires calculées sur des cours estimés.

o **Acquisitions / Cessions temporaires de titres :**

Les titres pris en pension sont évalués à partir du prix de contrat, par l'application d'une méthode actuarielle utilisant un taux de référence (EONIA au jour le jour, taux interbanques à 1 ou 2 semaines, EURIBOR 1 à 12 mois) correspondant à la durée du contrat.

Les titres donnés en pension continuent d'être valorisés à leur prix de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est calculée selon la même méthode que celle utilisée pour les titres pris en pension.

o **Opérations à terme fermes et conditionnelles :**

Les contrats à terme et les options sont évalués sur la base d'un cours de séance dont l'heure de prise en compte est calée sur celle utilisée pour évaluer les instruments sous-jacents.

➤ **Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé**

Tous les instruments financiers de l'OPC sont négociés sur des marchés réglementés.

➤ **Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan**

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du FCP) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du FCP) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du FCP).

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation.

Le taux de frais de gestion annuel est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) diminué des OPC gérés par Lazard Frères Gestion SAS détenus selon la formule ci-après :

$$\frac{\text{Actif brut} \times \text{taux de frais de fonctionnement et de gestion} \times \text{nb jours entre la VL calculée et la VL précédente}}{365 \text{ (ou 366 les années bissextiles)}}$$

Ce montant est alors enregistré au compte de résultat du FCP et versé intégralement à la société de gestion.

La société de gestion effectue le paiement des frais de fonctionnement du FCP et notamment :

- . de la gestion financière ;
- . de la gestion administrative et comptable ;
- . de la prestation du dépositaire ;
- des autres frais de fonctionnement :
- . honoraires des commissaires aux comptes ;
- . publications légales (Balo, Petites Affiches, etc...) le cas échéant.

Ces frais n'incluent pas les frais de transactions.

Les frais se décomposent de la manière suivante, selon les modalités prévues au règlement :

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux Barème		
Frais de gestion financière	Actif net	Part A : 1,58% TTC Taux maximum Part R : 2,18% TTC Taux maximum		
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Part A et Part R : 0,02% TTC Taux maximum		
Commissions de mouvement (TTC) : (de 0 à 100% perçues par la société de gestion et de 0 à 100% perçues par le dépositaire)	Prélèvement maximum sur chaque transaction	Actions France	Jusqu'à 100 000 €	0.48%
			De 100 001 € à 200 000 €	0.31%
			De 200 001 € à 300 000 €	0.24%
			Plus de 300 000 €	0.17%
		Instruments sur marché à terme et autres opérations	De 0 à 450€ TTC par contrat	
Commission de surperformance	N.A	Néant		

Le mode de calcul du montant des rétrocessions est défini dans les conventions de commercialisation.

- Si le montant calculé est significatif, une provision est alors constituée au compte 619.

- Le montant définitif est comptabilisé au moment du règlement des factures après reprise des éventuelles provisions.

Le fonds a un montant de 25 860 euros de frais juridique.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part LAZARD SMALL CAPS France "A"	Capitalisation	Capitalisation
Part LAZARD SMALL CAPS France "R"	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	30/09/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	322 388 003,58	207 229 615,47
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	21 807 365,46	79 182 103,32
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-68 071 113,32	-52 309 971,41
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	22 234 651,27	4 035 400,50
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 225 682,26	-762 307,15
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-235 833,13	-327 132,53
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-76 594 525,57	85 067 076,04
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	20 402 375,40	96 996 900,97
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-96 996 900,97	-11 929 824,93
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 416 300,56	273 219,34
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	221 719 166,59	322 388 003,58

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							298 586,59	0,13
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	298 586,59	0,13								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/09/2022
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	96 572,10
	Souscriptions à recevoir	13 436,57
TOTAL DES CRÉANCES		110 008,67
DETTES		
	Achats à règlement différé	258 304,73
	Rachats à payer	36 026,50
	Frais de gestion fixe	356 641,88
TOTAL DES DETTES		650 973,11
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-540 964,44

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part LAZARD SMALL CAPS France "A"		
Parts souscrites durant l'exercice	2 882,512	8 831 987,96
Parts rachetées durant l'exercice	-17 960,237	-52 848 980,37
Solde net des souscriptions/rachats	-15 077,725	-44 016 992,41
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	75 425,901	
Part LAZARD SMALL CAPS France "R"		
Parts souscrites durant l'exercice	26 721,772	12 975 377,50
Parts rachetées durant l'exercice	-32 003,647	-15 222 132,95
Solde net des souscriptions/rachats	-5 281,875	-2 246 755,45
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	88 974,478	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part LAZARD SMALL CAPS France "A"	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part LAZARD SMALL CAPS France "R"	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/09/2022
Part LAZARD SMALL CAPS France "A"	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	4 000 139,23
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,59
Rétrocessions des frais de gestion	
Part LAZARD SMALL CAPS France "R"	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	945 042,23
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,19
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2022
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			154,84
Instruments financiers à terme	FR0013284536	LAZARD SMALL CAPS EURO SRI T	154,84
Total des titres du groupe			154,84

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2022	30/09/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	1 391 168,92	134 900,10
Total	1 391 168,92	134 900,10

	30/09/2022	30/09/2021
Part LAZARD SMALL CAPS France "A"		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 384 948,95	328 392,83
Total	1 384 948,95	328 392,83

	30/09/2022	30/09/2021
Part LAZARD SMALL CAPS France "R"		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	6 219,97	-193 492,73
Total	6 219,97	-193 492,73

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/09/2022	30/09/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	18 730 791,52	2 815 948,22
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	18 730 791,52	2 815 948,22

	30/09/2022	30/09/2021
Part LAZARD SMALL CAPS France "A"		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	15 789 802,25	2 417 217,95
Total	15 789 802,25	2 417 217,95

	30/09/2022	30/09/2021
Part LAZARD SMALL CAPS France "R"		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	2 940 989,27	398 730,27
Total	2 940 989,27	398 730,27

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
Actif net Global en EUR	371 553 009,03	242 191 882,55	207 229 615,47	322 388 003,58	221 719 166,59
Part LAZARD SMALL CAPS France "A" en EUR					
Actif net	305 452 050,16	201 877 391,12	174 887 657,24	276 762 776,47	187 009 173,43
Nombre de titres	124 160,873	90 624,755	80 634,605	90 503,626	75 425,901
Valeur liquidative unitaire	2 460,13	2 227,61	2 168,89	3 058,02	2 479,37
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	79,56	98,75	135,28	26,70	209,34
Capitalisation unitaire sur résultat	-2,03	13,54	-12,77	3,62	18,36
Part LAZARD SMALL CAPS France "R" en EUR					
Actif net	66 100 958,87	40 314 491,43	32 341 958,23	45 625 227,11	34 709 993,16
Nombre de titres	166 711,047	112 968,033	93 641,826	94 256,353	88 974,478
Valeur liquidative unitaire	396,50	356,86	345,37	484,05	390,11
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	12,84	15,87	21,61	4,23	33,05
Capitalisation unitaire sur résultat	-2,82	0,07	-4,06	-2,05	0,06

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
ALTEN	EUR	51 000	5 798 700,00	2,61
ASSYTEM BRIME	EUR	280 000	9 884 000,00	4,46
AUBAY	EUR	241 297	10 532 614,05	4,75
AXWAY SOFTWARE	EUR	402 000	6 793 800,00	3,06
BASTIDE LE CONFORT MEDICAL	EUR	153 800	4 390 990,00	1,98
BENETEAU	EUR	82 509	872 945,22	0,40
BOURRELIER GROUP RTS	EUR	108 020		
BOURRELIER GROUP RTS	EUR	108 020		
CATERING INTL ET SERVICES	EUR	343 000	2 977 240,00	1,34
CHARGEURS INTERNATIONAL	EUR	22 942	272 092,12	0,12
DELTA PLUS GROUP	EUR	121 578	7 087 997,40	3,20
EXEL INDUSTRIES	EUR	81 500	2 852 500,00	1,29
FRANCOIS FRERES	EUR	244 000	8 247 200,00	3,72
GROUPE CRIT	EUR	96 000	5 376 000,00	2,43
GROUPE GUILLIN	EUR	232 829	3 911 527,20	1,77
GROUPE SFPI SA	EUR	1 582 900	3 324 090,00	1,50
HEXAOM SA	EUR	197 500	3 318 000,00	1,50
INFOTEL	EUR	170 689	8 158 934,20	3,68
IPSOS	EUR	245 000	11 245 500,00	5,07
LDC SA	EUR	100 000	9 280 000,00	4,19
LECTRA	EUR	222 000	6 304 800,00	2,84
LINEDATA SERVICES	EUR	95 000	3 296 500,00	1,49
LUMIBIRD SA	EUR	478 032	7 122 676,80	3,21
MANITOU BF	EUR	365 235	5 989 854,00	2,70
MANUTAN INTERNATIONAL	EUR	86 700	5 219 340,00	2,35
MGI DIGITAL GRAPHIC TECHNOLOGY	EUR	212 687	6 210 460,40	2,80
NEXITY	EUR	341 000	7 120 080,00	3,21
OENEO EX SABATE DIOSOS	EUR	477 284	7 063 803,20	3,19
PERRIER INDUSTRIE (GERARD)	EUR	120 000	9 600 000,00	4,33
PISCINES DESJOYAUX	EUR	311 544	4 236 998,40	1,91
PLASTIC OMNIUM	EUR	192 300	2 599 896,00	1,17
ROBERTET	EUR	4 100	3 362 000,00	1,51
SOMFY	EUR	62 600	5 953 260,00	2,69
SOPRA STERIA	EUR	80 000	10 440 000,00	4,70
SPIE SA	EUR	405 000	8 739 900,00	3,94
SYNERGIE	EUR	280 072	6 679 717,20	3,02
THERMADOR GROUPE	EUR	107 000	7 265 300,00	3,28
WAVESTONE	EUR	205 000	9 050 750,00	4,08
TOTAL FRANCE			220 579 466,19	99,49
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			220 579 466,19	99,49
TOTAL Actions et valeurs assimilées			220 579 466,19	99,49

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI IC	EUR	6	1 381 923,41	0,62
LAZARD SMALL CAPS EURO SRI T	EUR	1	154,84	
TOTAL FRANCE			1 382 078,25	0,62
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			1 382 078,25	0,62
TOTAL Organismes de placement collectif			1 382 078,25	0,62
Créances			110 008,67	0,05
Dettes			-650 973,11	-0,29
Comptes financiers			298 586,59	0,13
Actif net			221 719 166,59	100,00

Part LAZARD SMALL CAPS France "R"	EUR	88 974,478	390,11
Part LAZARD SMALL CAPS France "A"	EUR	75 425,901	2 479,37